

LA LETTRE

Quin 81

Special Elections

NUMÉRO DE C P EN COURS D'ATTRIBUTION

DU DÉPUTÉ

LA MAJORITÉ

Le leader du parti socialiste en accédant le 10 mai 1981 à la Présidence de la République Française, affirmait sa volonté d'être le Président de tous les Français. Nous enregistrons cette déclaration comme étant conforme aux institutions de la Vème République dont nous avons toujours été les ardents défenseurs.

Pour autant, il nous paraît dangereux que la nouvelle majorité présidentielle socialo-communiste puisse réaliser tous les points de son programme qui, pour la plupart, mettent en danger l'acquis de la Vème République. Celui-ci ne pourra être préservé que par l'élection en masse à l'Assemblée Nationale, de représentants de l'Union pour la Nouvelle Majorité, tous issus du large courant libéral qui a permis à la FRANCE de rester une grande puissance économique, diplomatique et militaire.

DOIT RESTER

Il ne faut pas se faire d'illusions, même si aujourd'hui le parti communiste, pour un temps, se fait particulièrement doux. Si le projet socialiste était appliqué, même partiellement, notre pays ne connaîtrait pas le changement souhaité par certains, mais réellement un bouleversement de ses structures, de ses institutions et de ses traditions. Ce serait une évolution vers le collectivisme que les Français ont jusque là toujours rejeté et qui n'est pas conforme à leur esprit. Il s'agirait vraiment d'un changement de société.

Mais nous, nous sommes des gens responsables et nous ne disons pas que tout est négatif dans les propositions de nos adversaires. Contrairement à l'attitude qu'ils ont généralement adoptée en refusant systématiquement tout ce qui a été proposé par le Général DE GAULLE, Georges POMPIDOU et par VALÉRY GISCARD D'ESTAING, nous sommes de ceux qui seront demain disposés à



adopter toutes les mesures qui nous seraient proposées et qui nous sembleraient conformes à l'intérêt de la FRANCE, comme nous saurons nous opposer à toutes les mesures portant atteinte aux fondements de notre société.

MAJORITAIRE

Pour ma part c'est toujours ainsi que je me suis comporté. J'ai été critique à l'intérieur de la majorité quand il le fallait ; je serai demain constructif dans la nouvelle majorité parlementaire ou même, s'il le faut, dans l'opposition.

La FRANCE peut, si besoin, adapter sa politique. Elle ne doit pas changer de régime.

LA SEYNE : DES MILLIONS D'HEURES DE TRAVAIL POUR LES CHANTIERS NAVALS

Les Chantiers Navals de LA SEYNE comptent parmi les entreprises varoises les plus importantes. Ils assurent le gagne-pain de nombreuses familles. C'est pourquoi l'inquiétude régnait en 1976-1978, quand la survie des CNIM fut remise en cause. Le VAR doit se défendre et préserver son potentiel industriel. Le Docteur PAECHT l'a bien compris. Très sensibilisé à ce problème, il a mis tous ses efforts, dès son élection en mars 1978, au service des travailleurs des CNIM. Les résultats déjà obtenus sont excellents. Il faut continuer.

(p. 5)

OLLIOULES : UN CHANTIER BIEN COMMENCÉ

A OLLIOULES, les fleurs ne servent pas seulement au plaisir des yeux, elles sont aussi, dans toute cette région, une façon de gagner sa vie pour de nombreuses personnes. Mais dans le VAR, OLLIOULES n'est pas la seule région productive ; dans l'est du département il en existe d'autres. Il est bien humain pour chacun de défendre son clocher, mais dans l'ouest varois, il s'agit de défendre un secteur essentiel de l'activité économique. C'est pourquoi, le choix de l'implantation d'un marché aux fleurs départemental était attendu avec angoisse.

(p. 6)

DU BON SENS, MAINTENANT !

- *Moi, Monsieur, j'ai voté MITERRAND le 10 MAI*
- *C'était votre droit.*
- *Mais il a été élu !*
- *N'était-ce pas votre souhait ?*
- *Oh non ! Je voulais seulement dire à GISCARD que je voulais du changement.*
- *Il a reçu votre message, et maintenant ?*
- *Maintenant je me sens bouleversé, mais j'ai repris mon bon sens.*
- *Ah ?*
- *Oui, je vais limiter les dégats, le 14 juin je voterai Arthur PAECHT.*

LA TRAVERSÉE DE TOULON : UN POINT NOIR QUI DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ

Tous les habitants de l'Aire Toulonnaise connaissent les

difficultés de traversée, à certaines heures, l'agglomération centrale. Cette situation est exaspérante quand on sort du travail pour rentrer chez soi ou même si l'on se promène. Elle devient grave quand il s'agit d'assurer le transit économique d'une région. C'est une question qui est à l'ordre du jour dans la région depuis de nombreuses années. Déjà, des travaux ont été entrepris, un plan de circulation mis en œuvre, et ces mesures se révèlent utiles. Mais l'essentiel reste à faire. La solution est sur le point d'être réalisée.

(p. 3)

EN PAGES INTÉRIEURES :

- Loi programmation militaire
- Energie
- Halte à la pollution
- Toulon, port de croisière

VOTRE DÉPUTÉ EN FRANCE

LE DÉPUTÉ

Historiquement, le Député est le délégué de la population pour étudier, discuter et voter ou non une loi. A Athènes, la population entière se réunissait pour prendre elle-même les décisions qui les concernaient. Il paraîtrait difficile, de nos jours, de réaliser la même procédure. Nos Députés nous représentent, c'est dire toute l'importance de leurs tâches et la confiance que nous mettons en eux.

Il doit aussi défendre les intérêts de ses concitoyens dans le cadre de l'intérêt général, qui, quelquefois, va à l'encontre du particulier. Et s'il est nécessaire que nous fassions des concessions à l'intérêt de tous, nous avons néanmoins le droit de conserver nos habitudes et nos traditions. Enfin, le Député est à l'écoute de ses électeurs. Ces derniers font appel à lui

pour dénouer, s'il le peut, une situation difficile et ils utilisent volontiers cette possibilité.

ET SON SUPPLÉANT

Le suppléant n'est pas seulement le «remplaçant éventuel», il se tient informé de ce qui se fait à PARIS et de ce qui se vit dans sa circonscription. Il en informe le Député, et à deux, ils forment une équipe qui examine les événements sous tous leurs aspects.

Dans la 4ème circonscription, les Varois ont pu se rendre compte que Arthur PAECHT - Louis COLOMBANI remplissent parfaitement la mission que leur ont confiée les électeurs. Les lois étudiées, les rapports effectués, les missions de représentation à l'étranger et les relations faciles que nous avons avec eux en sont la preuve.



A LA RADIO ET A LA TÉLÉVISION

L'ACTION A TRAVERS LES MEDIAS

Le Docteur PAECHT a rendu compte de ses missions à l'étranger où il représentait le VAR et la FRANCE, au cours d'émissions radiophoniques ou télévisées.

EN 1979 Sur F.R. 3, il informait les Varois des possibilités de promotion des produits agricoles et industriels de leur département en République de CHINE.

Sur Antenne 2, il faisait un rapport sur l'état de nos Armées.

A T.F. 1, il expliquait qu'il considérait que la dissolution de la Légion Etrangère était inacceptable.

EN 1980 Invité à l'émission «Question de temps» sur Antenne 2, il donnait son point de vue sur le surrégénérateur et la politique française de l'énergie, dans un débat auquel participaient également Paul QUILES (P.S.), Bernard DESCHAMPS (P.C.) et Pierre MESSMER (R.P.R.).

EN 1981 Invité aux «Dossiers de l'Ecran» par Joseph PASTEUR, il put exprimer son opinion personnelle sur la réinsertion sociale des détenus.

Le Club de la Presse de Nice lui a demandé d'exposer ses idées sur l'exercice de la profession de journaliste.

AU PARLEMENT



Le travail du Député fut du ressort de plusieurs domaines, qui concernaient :

- La loi de programmation militaire
- Des interventions sur la Marine
- A la commission de l'AMOCO CADIZ, les conclusions du rapport
- Des interventions sur les problèmes de Sécurité Sociale
- Des questions orales au Gouvernement sur la sécurité à TOULON et dans le VAR
- La révision des effectifs de police dans la circonscription
- De nombreuses questions orales au Gouvernement sur les délais de forclusion (rapatriés)
- Des propositions pour la protection de nos côtes. La zone économique des 200 milles
- Une étude en vue de la création d'un corps de Gardes-côtes
- Le dépôt d'une proposition de loi sur les chirurgiens dentistes tendant à créer un corps de chirurgiens dentistes d'active des Armées.
- Proposition de loi en vue de l'établissement du «Mérite combattant»
- Un grand nombre de questions écrites qui toutes ont fait l'objet de réponses précises sinon positives.

En trois ans de mandat, grâce à son secrétariat particulier en marge de nombreuses audiences, le Docteur Arthur PAECHT a effectué plus de 11.000 interventions écrites sur sollicitation des électeurs de la 4ème circonscription du VAR.

ET A L'ÉTRANGER

AU JAPON

Quel pays, mieux que le JAPON, connaît les drames qui peuvent être causés par le nucléaire ?

Et pourtant, les japonais aussi ont dit à Arthur PAECHT, représentant de la France, combien ils admiraient son pays pour sa politique énergétique équilibrée. Plus particulièrement, les Japonais pensent que la France a su prendre une confortable avance sur les autres puissances mondiales avec son programme de surrégénérateur, rejoignant ainsi l'opinion du Dr PAECHT.



A HIROSHIMA, ville martyre, après la visite d'une des six centrales nucléaires implantées dans un rayon de 100 kilomètres (le Japon compte 26 centrales) sous la conduite du Maire M. ARAKI il est allé avec ses collègues parlementaires se recueillir devant le monument commémorant «Le jour de la bombe».

ET MEME EN CHINE

Arthur PAECHT, délibérément tourné vers l'avenir est allé soutenir en Chine la promotion des produits agricoles et viticoles du Var.

Après la longue période d'austérité qu'a traversé ce grand pays, quoi de plus naturel que le cours de l'histoire s'inverse pour que se fassent dans l'autre sens les voyages des Marco Polo modernes.

Liberal Star
Published Monthly by The Liberal-Democratic Party of Japan (自由新報英文版)
9 NO. 100 APRIL 10, 1980
Director Setsu Shiga; on March 7, editor B. W. Ransinghe of the *Dinmira* from Sri Lanka and LDP Information Bureau Director Keiwa Okuda; on March 11, Mr. Pradipta Sankar Sen, editor of the *Amrita Bazar Patrika* from India, and LDP International Bu-



French legislator Paecht (left) meets with Deputy Secretary-General Rokusuke Tanaka.
Réunion de travail de MM. Arthur PAECHT et ROKUSUKE TANAKA (article publié par le mensuel japonais *Liberal Star*).

AUX U.S.A.

Dans le cadre de sa mission d'information sur le surrégénérateur, Arthur PAECHT s'est rendu avec ses collègues parlementaires aux U.S.A. Les Américains ont reconnu leur retard dans le programme des surrégénérateurs par rapport à la France. Ils ont également proposé avec beaucoup d'humour, de négocier un échange de notre Ministre de l'Industrie M. GIRAUD contre M. CARTER.



Aux U.S.A. avec l'Amiral RICKOVER la commission d'enquête Europe 1 - Antenne 2 devant la maquette du FFTF surrégénérateur d'HANFORD.

LOUIS COLOMBANI : UN SUPPLÉANT

DYNAMIQUE

De père Corse et de mère Bretonne, résidant à SANARY, Louis COLOMBANI a travaillé pendant dix ans à l'Arsenal de TOULON.

Il quittera sa profession pour avoir une activité commerciale en tant que buraliste.

C'est là, en face d'une des portes principales de l'Arsenal, qu'il continuera à voir ses anciens collègues de travail qui seront désormais ses clients au bar-tabacs «Le Concorde».

C'est également un sportif, puisqu'il a fait ses débuts au Rugby-Club Corse qu'il quitte pour prendre une licence au R.C.T. où il occupe pendant longtemps le poste de 3ème de ligne en équipe première.

Elu en 1977 sur la liste municipale de Maurice ARRECKX, celui-ci lui confie les importantes délégations des Abattoirs et des Emplacements.

Il est élu Vice-Président du S.I.T.C.A.T. en janvier 1979.

Louis COLOMBANI met aujourd'hui sa combativité de sportif pour concilier ses exigences professionnelles, politiques, de responsable de collectivité locale et également ses exigences familiales puisqu'il est marié et a deux enfants : Michel (21 ans) et Marianne (18 ans).

Suppléant actif, il aide le Docteur PAECHT dans sa tâche de Député et assure un lien quotidien avec Maurice ARRECKX, Député-Maire.

Connu et estimé des habitants de l'ouest Varois aussi bien qu'à TOULON, Louis COLOMBANI met aujourd'hui beaucoup de cœur à répondre aux nombreuses personnes qui s'adressent à lui.

LE TRANSIT DANS L'AIRE TOULONNAISE : UN PROJET PRIORITAIRE

Entre la mer et le Faron, l'Aire Toulonnaise s'élargit en plaines à l'est et à l'ouest. L'Agglomération Centrale est de ce fait difficile à traverser et cela crée une gêne sur le plan économique. Le souci des responsables locaux, dont Maurice ARRECKX et Arthur PAECHT sont les porteurs, est de parvenir à assurer un transit rapide.



Ce difficile dossier a nécessité des années d'études très fines et de réflexions de la part des techniciens, mais également des élus, et plus particulièrement des Députés de Toulon.

Maurice ARRECKX et Arthur PAECHT se sont faits les ardents défenseurs de l'intérêt toulonnais auprès du Ministre des Transports. C'est ainsi

qu'après de nombreuses réunions de travail, ce dernier a décidé en octobre 1979 d'accorder les crédits nécessaires à la Direction Départementale de l'Équipement, soit 3.000.000 F, pour la réalisation des études techniques ; calculs des flux en nombre et directions, études géologiques, évaluation des nuisances...

Le Ministre des Transports avait également décidé d'appuyer les démarches des Députés Toulonnais auprès du Département et de l'Établissement Régional, afin de faciliter la réalisation de la voie de contournement du Faron, moins prioritaire mais d'un grand intérêt à terme, ainsi que l'aménagement du carrefour Bonaparte.



UN SECTEUR ÉCONOMIQUE CONSERVÉ : LES ABATTOIRS DE TOULON

L'unité d'action des Députés de Toulon ressort particulièrement de ce dossier. C'est en effet Louis COLOMBANI, Député-suppléant du Docteur PAECHT, Conseiller Municipal dans l'équipe conduite par Maurice ARRECKX, qui a la charge de cette délégation.

Le problème national posé par l'abattage s'est également présenté à Toulon. Les abattoirs de la Villa assurent l'emploi de 21 personnes et la survie de tout un secteur d'économie. Les coûts d'activité, avec le temps, ont largement dépassé le produit financier de ce service.

Le choix était simple :

- fermer les abattoirs de Toulon, sans contrepartie, avec les graves conséquences finales que cela entraînerait.

- mettre en affermage le service, en réalisant les travaux nécessaires à sa mise en conformité pour permettre la production de viande foraine.

Toulon a choisi de préserver l'activité et l'emploi. En investissant 6.000.000 F qui seront amortis en 5 ans, la Ville se dote d'abattoirs aux normes européennes qui lui conféreront un rôle régional.

Décision courageuse, prise en connaissance de cause elle rapporte bien le souci d'efficacité des Députés Toulonnais.

On peut noter ici, la déclaration du Ministre des Transports au cours d'une réunion de travail du 7 février 1980, au sujet de l'action commune des Députés de Toulon, dont, dit-il, les excellents rapports permettent d'effectuer du bon travail.

Aujourd'hui, le choix est pratiquement possible. Les études effectuées font ressortir deux solutions :

TRAVERSÉE SOUS LE BOULEVARD DE STRASBOURG :

Le moins séduisant des deux projets, il supposerait le passage en souterrain sous l'artère principale de la Ville. Les travaux nécessiteraient la fermeture aux usagers du boulevard, avec tous les inconvénients que cela entraînerait pour de longs mois.

Mais surtout, ce projet nécessite l'intégration des transports en commun, qui fonctionnent de plus en plus en site propre, ce qui induit un autre choix, faciliter la circulation des véhicules privés ou celle des transports en commun. Si l'on considère que le problème est d'apporter une solution au transit des véhicules, la priorité doit obligatoirement être donnée au véhicules privés.

LIAISON AUTOROUTE - EST BOULEVARD DE TESSÉ VIEILLE VILLE :

Le tracé exact de cette solution serait le passage en souterrain depuis le carrefour Léon Bourgeois par échangeur, l'avenue Commandant Marchand, sous les H.L.M. Clémenceau, le boulevard de Tessé, l'avenue des Dardanelles jusqu'au carrefour Ville vieille.

Les travaux se feraient en fonçage, c'est-à-dire sans gêner la circulation de surface, et plusieurs tranches sont possibles par des échangeurs intermédiaires.

Il reste un dernier aspect à cette question : combien coûteront ces travaux et comment sera répartie, entre la Ville et l'Etat, la charge financière qu'ils représentent ?

Naguère encore, une réponse était possible : au titre du Fonds Spécial d'Investissement Routier, une subvention de l'ordre de 55 % du montant pouvait être espérée. Et pour cela, Maurice ARRECKX, Maire de la Ville avait déjà entamé la procédure d'usage, soutenu dans ses négociations par Arthur PAECHT.

Le moins onéreux des projets, la liaison autoroute est-ouest s'élève tout de même à 260.000.000 F.

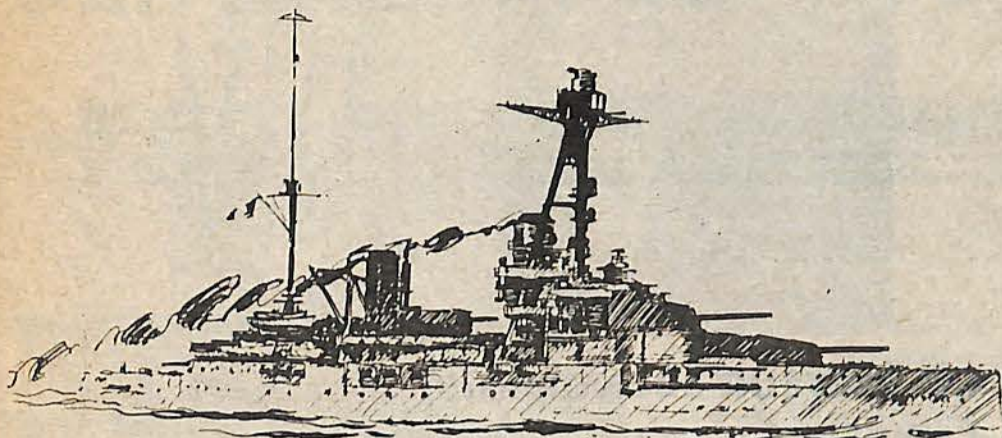
Le programme socialiste prévoit expressément «d'accroître la responsabilité des collectivités locales» et notamment de leur faire «assumer en pleine responsabilité une plus grande part des dépenses publiques, avec des ressources propres et évolutives dont elles auront la maîtrise».

Ce qui signifie en termes plus clairs, que les Toulonnais devront soit supporter des impôts locaux prohibitifs, soit abandonner leurs projets. La Ville de TOULON ne peut en effet assumer toute seule, en l'état actuel de ses finances, une si lourde charge.

Devrons-nous renoncer à la traversée de TOULON ? Maurice ARRECKX et Arthur PAECHT se sont déjà battus pour que ce projet puisse voir le jour et ils continueront leur action avec ténacité, soutenus par les Toulonnais, eux aussi très attachés à cette réalisation.

Nos Députés attendent la nomination du nouveau Ministre des Transports pour aller, leur dossier en main, lui exposer ce problème.

LE PLAN NAVAL 1980



Dans son rapport sur la Loi de Programmation Militaire, Arthur PAECHT avait souligné la nécessité de préciser l'aspect financier du programme naval et surtout de maintenir la part budgétaire qui lui est nécessaire.

Le Député Varois eut l'occasion de dire à nouveau son point de vue sur cette importante question en octobre 1980, lors des discussions sur le budget, au cours desquelles il intervint à la Tribune de l'Assemblée Nationale.

Il a souligné la nécessité de doter notre Pays d'une Marine à vocation mondiale, apte à remplir toutes ses missions. Pour cela, il faut que la prochaine Loi de Programmation Militaire en fasse un objectif essentiel.

Il a regretté également le sous-encadrement de notre Marine, l'insuffisance des effectifs et a incité le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour donner à notre Marine les moyens de sa mission.

Parlementaire responsable et conscient de ses devoirs, Arthur PAECHT rencontra également à ce sujet le Chef de l'Etat.

Le résultat de ces actions fut très satisfaisant, il suffit de consulter le plan naval voté en 1980 pour s'en convaincre. Sans omettre, bien sûr, la décision de construire un porte-avions d'une nouvelle génération, à propulsion nucléaire, et qui sera basé à TOULON.



LA LÉGION VIVRA

Au cours de la première cession ordinaire 1979/1980, de l'Assemblée Nationale, était débattue la proposition de loi de M. Pierre GIRARDOT membre du groupe parlementaire communiste tendant à la dissolution de la LÉGION ÉTRANGÈRE.

Arthur PAECHT, rapporteur de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, défendait le 22 novembre 1979 l'existence de la Légion. Voici un extrait de ses conclusions à la tribune de l'Assemblée :

«La Légion forme un bloc. Du Général au simple voltigeur les légionnaires sont unis et tendus vers un même but : servir la France d'une façon parfaite. Cette communion entre chefs et exécutants reflète en fait un esprit de corps très développé reposant sur :

- le sens de la discipline et de l'honneur
- l'amour du travail bien fait
- et le culte du souvenir, cimenté par de très fortes traditions.

De cette confiance naît l'attachement. Les liens qui unissent les légionnaires à leur chef comportent autant de respect et d'admiration que de réelle affection. Ils les suivront partout ; il n'y a pas d'exemple qu'ils les aient abandonnés. «C'est là que se dégage la conception de la grande famille légionnaire. L'homme qui a rompu avec son passé, son cadre social, son milieu familial va reporter sur la légion son besoin d'idéal et ses affections déçues, identifiant bientôt l'idée de légion à celle de Patrie au point de tout lui sacrifier avec une générosité qui a étonné le monde.» On comprend dès lors sa devise : «Legio Patria Nostra». On comprend également la solidarité qui unit les légionnaires même au-delà de leur vie active. Celle-ci est d'autant plus forte qu'elle s'est forgée dans les épreuves ou lors de combats ou sur des chantiers.»

Une discussion suivit ce rapport au cours de laquelle furent rappelées les interventions de sauvetage des populations civiles effectuées par la Légion.

L'opinion de M. Yves LANCIEN redonnait bien le sens de la Légion «la France, pays de liberté, doit permettre à des volontaires internationaux de pouvoir épouser une cause jusqu'au sacrifice».

La commission adoptant les conclusions du Docteur A. PAECHT, rejetait la proposition de loi. La Légion était sauvée.

LA FRANCE : 3ème PUISSANCE MILITAIRE MONDIALE



On reconnaît de gauche à droite le Général PLANTEVIN, Messieurs A. PAECHT et M. ARRECKX

L'Etat de l'Armée Française en 1974 n'était pas excellent. Rappelons nous l'agitation qui y régnait et dont se faisait l'écho la presse, parlée ou écrite.

Les hommes n'avaient pas le moral, le matériel se périmait, les études et le développement des matériels des nouvelles générations étaient très en retard. Le niveau de la stratégie et de la tactique n'était pas satisfaisant.

En fonction des événements survenant sur la scène internationale, il fallait redéfinir notre politique de défense et permettre à nos Armées d'assumer leur part de responsabilités sur la zone méditerranéenne, dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Une loi de programmation militaire votée le 19 juin 1976 devait améliorer cet état de choses, et le 2 octobre 1979, se discutait à l'Assemblée Nationale, le rapport d'information et d'actualisation de cette loi jusqu'en 1982.

Arthur PAECHT, Secrétaire de la Commission de Défense Nationale et des Forces Armées, avait déposé un rapport dont les conclusions remettaient en cause certains points du rapport du Gouvernement. En effet, il souhaitait une véritable actualisation de la loi.

Ses propositions furent acceptées et on peut en apprécier aujourd'hui les conséquences et leur caractère constructif.

La Loi de programmation militaire, telle qu'elle était votée par le Parlement comportait un engagement précis sur les ressources des Armées, garantissant une part précise du Budget. L'objectif final se définit

L'Etat de l'Armée Française en 1974 n'était pas excellent. Rappelons nous l'agitation qui y régnait et dont se faisait l'écho la presse, parlée ou écrite.

Les hommes n'avaient pas le moral, le matériel se périmait, les études et le développement des matériels des nouvelles générations étaient très en retard. Le niveau de la stratégie et de la tactique n'était pas satisfaisant.

En fonction des événements survenant sur la scène internationale, il fallait redéfinir notre politique de défense et permettre à nos Armées d'assumer leur part de responsabilités sur la zone méditerranéenne, dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Une loi de programmation militaire votée le 19 juin 1976 devait améliorer cet état de choses, et le 2 octobre 1979, se discutait à l'Assemblée Nationale, le rapport d'information et d'actualisation de cette loi jusqu'en 1982.

Arthur PAECHT, Secrétaire de la Commission de Défense Nationale et des Forces Armées, avait déposé un rapport dont les conclusions remettaient en cause certains points du rapport du Gouvernement. En effet, il souhaitait une véritable actualisation de la loi.

Ses propositions furent acceptées et on peut en apprécier aujourd'hui les conséquences et leur caractère constructif.

La Loi de programmation militaire, telle qu'elle était votée par le Parlement comportait un engagement précis sur les ressources des Armées, garantissant une part précise du Budget. L'objectif final se définit par 20 % du Budget National en 1982 ou 4 % du P.I.B.m. (Produit Intérieur Brut Marchand).

Grâce à cette garantie, la progression de la fabrication du matériel a pu s'effectuer comme prévu.

Cette loi a également rendu possible la réalisation d'un nouveau statut pour les personnels militaires.

En cinq ans, et compte tenu de sa réelle actualisation de 1979, elle a permis à l'Armée Française :

- d'avoir un moral sans faille
- de devenir la 1ère puissance militaire mondiale, derrière les «deux grands»
- d'être actuellement le pivot de la Défense du monde occidental en EUROPE.

Enfin, une conséquence de cette loi, qui pour être locale, n'en est pas moins intéressante : elle a permis le maintien de l'activité économique dans le VAR. Les Chantiers Navals et les Arsenaux en sont les principaux bénéficiaires.



Le Général GOUPIL «Père de la Légion» en compagnie du Dr. PAECHT

UN FER DE LANCE POUR L'ÉCONOMIE VAROISE



Dès le début de son mandat parlementaire, le Docteur Arthur PAECHT a défendu avec énergie l'outil des travailleurs de la Construction Navale.

La crise internationale des chantiers civils a été durement ressentie dans notre région. Depuis de nombreuses années, la situation se dégradait aux C.N.I.M. et en 1978 des rumeurs alarmistes couraient. Effectivement, on pouvait constater à cette époque l'absence totale de commandes, contraignant la Direction des C.N.I.M. à prévoir une restructuration. La conséquence inéluctable de cette décision eut été le licenciement de 50 % du personnel. Les Ministres des Transports et du Budget, à la demande des technocrates de l'Administration, étaient du reste sur le point d'imposer cette décision à la Direction des C.N.I.M.

Le Docteur Arthur PAECHT a alors demandé d'urgence une audience à Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République, afin de lui exposer la gravité de la situation et pour lui indiquer qu'en raison du contexte local et du fait que cette région était soumise à une mono-industrie, cette restructuration allait précipiter l'agglomération de Toulon-La Seyne dans une situation économique grave pour laquelle aucune solution n'apparaissait possible et dont, en premier lieu, les travailleurs allaient faire les frais.

Le Député de Toulon-La Seyne fut très persuasif et arriva à convaincre le Chef de l'Etat que la décision que l'on allait prendre était mauvaise.

Dès le lendemain, le 21 février 1980, le Ministre des Transports revenait sur sa position et annonçait qu'il n'y aurait pas de licenciements sur la façade méditerranéenne en 1980 et 1981, propos repris à la télévision par Valéry GISCARD D'ESTAING lui-même.

Il restait à concrétiser les commandes soit privées, soit publiques et c'est à ce niveau que l'action du Député a pu être particulièrement déterminante.

Depuis plusieurs mois un armateur étranger avait l'intention de commander aux C.N.I.M. un très important paquebot, mais pour que cette commande puisse être prise par le chantier seynois, il fallait que le Gouvernement consente une aide de plus de 10 milliards, au titre de l'aide à la construction navale. Cette aide a finalement été obtenue par le Député et la commande a été enregistrée. Quelques temps auparavant il avait pu également faire revenir les autorités concernées sur une décision déjà prise qui accordait à une entreprise allemande Thyssen, la construction d'escalators pour le métro de Lille.

Trois frégates commandées aux C.N.I.M.

INF. EN
PAGE 2

par l'Arabie Saoudite
Le docteur A. Paecht annonce la signature du marché.

Mais le Docteur PAECHT avait pensé qu'il était plus intéressant pour les chantiers navals de La Seyne et pour le contribuable français, d'obtenir des marchés qui ne nécessitent aucune aide publique et il s'est donc particulièrement intéressé aux négociations menées par le Ministre de la Défense Nationale de l'époque, Monsieur Yvon BOURGES, avec l'Irak et l'Arabie Saoudite. Ces deux pays en effet souhaitent construire une flotte et dès qu'un marché très important fut signé avec l'Irak, comportant en particulier la construction de quatre frégates, le Député varois obtint leur construction à La Seyne, en association avec l'arsenal de Lorient.

Enfin, l'état major de l'Armée Française avait lancé un concours pour les matériels nouveaux nécessaires au Génie et plus particulièrement le matériel de franchissement. Les entreprises varoises et étrangères ont été mises en compétition et le projet C.N.I.M. s'est trouvé primé à égalité avec un autre projet.

Finalement, et c'est une décision récente, Monsieur

Finalement, et c'est une décision récente, Monsieur GALLEY, Ministre de la Défense et de la Coopération, a décidé que le «pont flottant» des C.N.I.M. allait équiper l'Armée Française.

Le Docteur PAECHT veillera à ce que les inscriptions budgétaires soient effectuées comme elles furent prévues par le précédent Gouvernement, afin que les crédits soient bien inscrits en 1982 pour permettre la concrétisation de ce marché.

Bien d'autres actions ont encore été menées par le Docteur PAECHT en faveur des C.N.I.M. Rappelons seulement pour mémoire les travaux effectués à l'occasion de la refonte du porte-avions Foch et réalisés par les C.N.I.M. en collaboration avec la D.C.A.N. de Toulon.

LES C N I M

Le D^r A. Paecht annonce

Un paquebot commandé aux C.N.I.M.

(Deux millions d'heures de travail) INF. EN PAGE 2

Récemment, le Docteur FOGACCI, Président du SITTOMAT, a rendu hommage aux efforts du Docteur PAECHT et de Maurice ARRECKX pour obtenir du Ministre de l'Intérieur un plan de financement exceptionnel en faveur du projet d'usine d'incinération pour le traitement des ordures ménagères de l'agglomération toulonnaise, dont la construction vient d'être confiée aux C.N.I.M. Espérons que les décisions déjà prises par le Ministre de l'Intérieur du précédent Gouvernement ne seront pas remises en question par son successeur. Il y va de l'intérêt de toute l'agglomération toulonnaise et les députés ARRECKX et PAECHT sont d'ores et déjà prêts à soumettre les dossiers à la nouvelle Administration.

Les ponts flottants de l'armée confiés aux C.N.I.M.

« La fabrication sera étalée sur sept ans » annonce le D^r Paecht

En page 3, l'interview recueillie par François KIBLER



PAS SEULEMENT DES ROSES !

LA SICA : UNE ACTION CONCERTÉE



Lorsqu'en 1978 Arthur PAECHT fut élu Député du Var, la décision prise par le Gouvernement était celle de promouvoir l'installation d'un marché unique de la fleur ailleurs que dans l'Ouest Varois.

Le Maire d'Ollioules prit contact, en désespoir de cause, avec le nouveau député de la circonscription, le Docteur Arthur PAECHT. Lors d'une visite du Ministre

de l'Agriculture Monsieur MEHAIGNERIE à Châteauvallon, à l'occasion des journées parlementaires U.D.F., la réunion qui eut lieu sur place entre les responsables de la profession, le Maire d'Ollioules et son Conseil Municipal, le Député et le Ministre, a immédiatement permis d'envisager un retournement de la situation. Le Ministre convaincu par les arguments qui ont été avancés et de ce fait retarda la décision fatidique pour notre région.

Il fut ensuite de nouveau possible, à l'occasion de nouvelles démarches, d'exposer le dossier et d'en faire ressortir les avantages. L'action commune fut une grande réussite puisque les orientations prises furent changées et que le 28 février 1979 le Ministre acceptait le principe de la construction d'un marché aux fleurs, à vocation départementale et régionale, à Ollioules.

Ensuite de difficiles négociations ont démarré et la presse locale du 8 avril notait l'entente parfaite dans l'action entre le Député et le Sénateur-Maire.

La Commune d'Ollioules achetait le terrain nécessaire, 12 hectares, et le premier coup de bulldozer fut donné le 17 juin 1980. Les bâtiments couvriront 22.000 m² et sont pratiquement en voie d'achèvement.

Cette opération permettra au marché de l'Ouest Varois d'accéder au niveau européen et d'apporter une aide efficace aux horticulteurs du département puisque, ainsi que le souhaitait le Ministre de l'Agriculture dans une lettre du 12 mars 1979 «La gestion et le fonctionnement du marché seront conçus de manière à ce que la production des autres régions du Var puisse y être commercialisée dans les meilleures conditions possibles».

Le propos n'est pas ici de faire un bilan financier et technique du projet, la presse locale s'en est fait régulièrement l'écho, mais bien d'en tirer la philosophie.

Le Docteur Arthur PAECHT, membre de la Majorité parlementaire en 1978, n'a pas hésité à répondre à l'appel du Sénateur-Maire d'Ollioules, dont les attaches socialistes sont bien connues, pour défendre, avec lui, les intérêts de leur région. Cela illustre bien le fait que la diversité des opinions dans un Pays démocratique est le vecteur de son équilibre National mais aussi que, tant que le bon sens aura cours en France, majorité et opposition pourront s'entendre pour construire l'avenir.

HALTE A LA POLLUTION L'AMOCO CADIZ : UNE CATASTROPHE DONT IL FALLAIT TIRER LA LEÇON. LE Dr PAECHT L'A FAIT

A la suite du naufrage le 16 mars 1978, de l'AMOCO CADIZ, navire pétrolier, au large des côtes bretonnes, une commission d'enquête fut créée.

Arthur PAECHT, Député du VAR, a été élu Vice-Président de cette Commission par l'Assemblée Nationale.

Il est inutile de revenir sur les causes et surtout sur les conséquences de cette catastrophe. Chacun a encore en mémoire les images d'oiseaux mourant de la pollution et de milliers de personnes tentant de débarrasser les plages d'un liquide noirâtre, gluant, le pétrole brut.

La Commission s'attacha tout particulièrement à la prévention de la pollution accidentelle en mer, et à l'amélioration de la sécurité de la circulation. Le cadre juridique du Droit Maritime se prête mal à une action précise mais la Commission a défini malgré tout un certain nombre de points à partir desquels sera établi un plan de coordination.

La Commission, enfin, examina les conditions d'application du Plan POLMAR et les moyens d'indemnisation des victimes.

Deux idées furent émises en vue d'assurer la prévention de telles catastrophes :

- constituer un corps de garde-côte autonome relevant de la Marine Marchande,
- ou créer au sein de la Marine Nationale un corps spécialisé dans la lutte anti-pollution

A l'Etranger, et en particulier aux Etats-Unis, c'est la première solution qui fut retenue. Mais cela nécessite la mise en oeuvre d'énormes moyens financiers.

Le Docteur PAECHT s'est violemment élevé contre le premier projet et la Commission d'Enquête, suivant son Vice-Président préféra choisir une méthode plus en rapport avec les possibilités de notre Pays.

C'est donc la Marine Nationale qui est chargée à présent d'assurer la surveillance de la zone côtière, dans le cadre de ses nombreuses missions civiles, qu'elle accomplit toujours avec le plus grand dévouement.

Cette mesure intéresse tout particulièrement TOULON, phare de la Méditerranée et Port de Guerre.

Garantir la propreté de nos côtes et celle de la mer a certes une incidence économique qu'apprécieront les Varois et surtout les pêcheurs. Il est en effet primordial de protéger une activité traditionnelle de notre littoral qui a beaucoup de mal à survivre dans le contexte actuel. Mais aussi, par cette action, la Marine Nationale se place en pointe dans la lutte contre la pollution et c'est cette action écologique que nous avons tenu à souligner ici.

UN PORT DE CROISIÈRE : TOULON

Traditionnellement tournée vers le monde extérieur, la Ville de Toulon s'est dotée depuis 1973 d'un port de croisière sous l'égide de la Chambre de Commerce et de l'équipe Municipale fortement motivée par les Députés de Toulon.

En 1980, 260.000 voyageurs ont transité par le port de Toulon et tout pouvait faire espérer une progression de ce trafic.

Lorsque le 10 mars 1981 le «Shota Rustaveli», paquebot soviétique, se vit interdire l'accès de la rade de Toulon, l'émotion fut vive chez les usagers du port et les pilotes de Toulon. Ils firent part de leurs inquiétudes à leurs Députés. Maurice ARRECKX et Arthur PAECHT se rendirent auprès du Ministre de la Défense afin de connaître les raisons de cette décision. Celui-ci leur présenta des arguments sérieux.

Toulon est redevenu le premier port de guerre français et, à ce titre, assume les responsabilités méditerranéennes de l'Alliance Atlantique. Il est prévu d'y baser en partie les sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire. Chacun sait que certains paquebots étrangers ou même certains bateaux de pêche sont équipés d'une manière toute particulière.



La sécurité de la Défense Nationale ne saurait souffrir d'être mise en cause, mais les Varois ne doivent pas être lésés pour autant.

C'est à cette tâche que les Députés de Toulon s'attelèrent aussitôt : obtenir la juste compensation de la perte économique que représente cette décision, ce qui était en voie d'être obtenu puisque le Gouvernement s'était engagé à :

- accroître le nombre des rotations du trafic national, notamment sur les liaisons avec la Corse,

VAR MATIN DU 9 FÉVRIER 1980

Quatre dossiers varois étudiés au ministère des Transports

Liaison avec la Corse

Le ministre est convaincu que Toulon conserve toutes ses chances et aura un important trafic avec l'île de Beauté. Un ingénieur général est actuellement chargé d'une mission de coordination, en raison des problèmes que connaît le port de Nice, et les difficultés d'ordre technique qui se posent au

port de Bastia. Le Dr Paecht et Maurice Arreckx ont défendu le dossier pour une liaison Toulon-Ile Rousse, non seulement pour un important trafic d'été, mais aussi pour une part du trafic annuel.

-accroître les rotations des lignes de croisières et pour cela aménager les installations portuaires, améliorer l'animation et l'accueil des touristes étrangers,

- réaliser un effort considérable en ce qui concerne tout particulièrement les installations d'accueil du Port de Commerce, les équipements techniques, les liaisons rail-route.

Maurice ARRECKX et Arthur PAECHT connaissent bien ce dossier, et dès que le nouveau Ministre des Transports aura été désigné, ils reprendront avec lui les négociations. Aucun secteur économique ne doit disparaître ou être amoindri dans notre région. Les Députés du VAR, défenseurs des intérêts du Département uniront leurs efforts pour qu'un accord satisfaisant soit élaboré.

ARTHUR PAECHT

UN PRATICIEN PLUS QU'UN THÉORICIEN

Ne vous y trompez pas, c'est aussi sur le rôle obscur qu'il doit mener, identique à celui du médecin qui se déplace de foyer en foyer, que se juge un député. Tout le monde n'est pas apte à une telle disponibilité.

Le Docteur PAECHT a, dès son élection de 1978, cherché à conforter l'action des maires dans les communes de quelque tendance qu'elles soient. Pour ce faire il a répondu à l'appel de chaque municipalité de sa circonscription et toutes l'ont reçu plusieurs fois, sauf celle de LA SEYNE contestant par là l'expression même du suffrage universel qui veut qu'un député soit le porte parole auprès des plus hautes instances (Administration centrale, Préfecture, etc) des Français confrontés aux réalités quotidiennes.

Cette urgence vitale les municipalités l'ont comprise. Ce porte parole le Docteur PAECHT l'a été. Cela n'a pas été sans résultat, en voici quelques exemples choisis parmi tant d'autres :

*Le Ministre de l'Environnement
et du Cadre de Vie*

116 Boulevard des Capucines
75116 Paris
Téléphone 511.33.93

11 DEC 1978

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'insuffisance des crédits de logement dont dispose le département du Var. J'ai m'avez exposé que cette situation compromettrait le lancement par l'Office municipal d'H.L.M. de La Seyne de programmes particulièrement intéressants.

Il m'est agréable de vous faire savoir que le délégué au Préfet du Var un crédit exceptionnel de 10 millions de francs de prêts locatifs aidés, afin que cet Office puisse mener à bien ses réalisations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L. W. BOURG

Monsieur Arthur PAECHT
Député du Var
ASSEMBLÉE NATIONALE
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75335 PARIS

Intervention pour l'acquisition d'une échelle de pompiers à SIXFOURS, pour un montant de 600.000 F.

Action générale pour la lutte contre les feux de forêts.

Intervention pour le déblocage de fonds en vue de la lutte contre la pollution dans certaines communes dont LE CASTELLET.

Action en faveur de la SICA d'OLLIOULES

Défense auprès du Ministère de petits vignobles pour qu'ils passent en appellations et label de qualité.

Intervention en faveur du maintien du garde-champêtre de RIBOUX.

Intervention pour la négociation de conditions financières plus favorables au profit des communes desservies par le Canal de Provence.

Etude des problèmes de transfert de C.O.S. en région viticole.

Intervention en faveur de l'amélioration de la voirie à SIGNES.

Subvention pour l'éclairage public d'EVENOS.

Saisie de l'Administration pour les problèmes d'inondation de la Reppe à SANARY.

Interventions pour le déblocage d'une subvention exceptionnelle destinée à la création d'un stade de rugby à SAINT MANDRIER (275.000 F).

Pour l'éclairage du stade municipal de LA CADIÈRE.

Intervention pour un crédit exceptionnel de 10 millions de francs à l'Office Municipal d'H.L.M. de LA SEYNE, pour l'obtention de 57 millions de francs de prêts locatifs aidés et prêts à l'accession à la propriété sur cette même commune.



Les communes de l'Ouest Varois, le Beausset, la Cadière, se heurtent à un grave problème : le coût de l'eau fournie par la Société du Canal de Provence.

En effet, cette société créée à une époque où la pénurie d'eau potable devenait dramatique pour l'agriculture, a installé des équipements qui semblent à présent en disproportion avec les problèmes réels.

On ne saurait reprocher à la mariée d'avoir voulu être trop belle, mais les usagers de ces communes trouvent le coût de la parure trop élevé.

Ils en ont donc saisi leur député qui s'est penché sur cette question importante. Des explications fournies par le Préfet du Var il ressort qu'il existe à présent une possibilité de négocier un contrat adapté à chaque cas en fonction de l'évolution en cours d'année.

Le Docteur PAECHT a également pris l'attache de la Société du Canal de Provence, dont le Conseil d'Administration présidé par M. DEFERRE, Maire de Marseille. Il en attend une efficace collaboration.

Le Docteur PAECHT a entrepris des démarches auprès du Ministre de la Culture et de la Communication en vue d'obtenir une subvention pour la restauration des orgues d'Ollioules.

De pur style roman, l'église de cette commune renferme des orgues, dont l'Association et Amis des Orgues de St-Laurent souhaite vivement la remise en état. Cette association a déjà restauré l'église elle-même avec des moyens réduits et bénévoles.

Le Député est très attaché à l'aboutissement de cette démarche.

Intervention pour la négociation de conditions financières plus favorables au profit des communes desservies par le Canal de Provence.

Etude des problèmes de transfert de C.O.S. en région viticole.

Intervention en faveur de l'amélioration de la voirie à SIGNES.

Subvention pour l'éclairage public d'EVENOS.

Saisie de l'Administration pour les problèmes d'inondation par la Reppe à SANARY.



Entre les deux Députés Varois, une franche cordialité existe qui leur permet de mener à bien de nombreuses affaires.

Intervention pour l'octroi d'une subvention à l'école de musique de SAINT-CYR

Intervention pour le maintien d'un arrêt S.N.C.F. à SAINT-CYR.

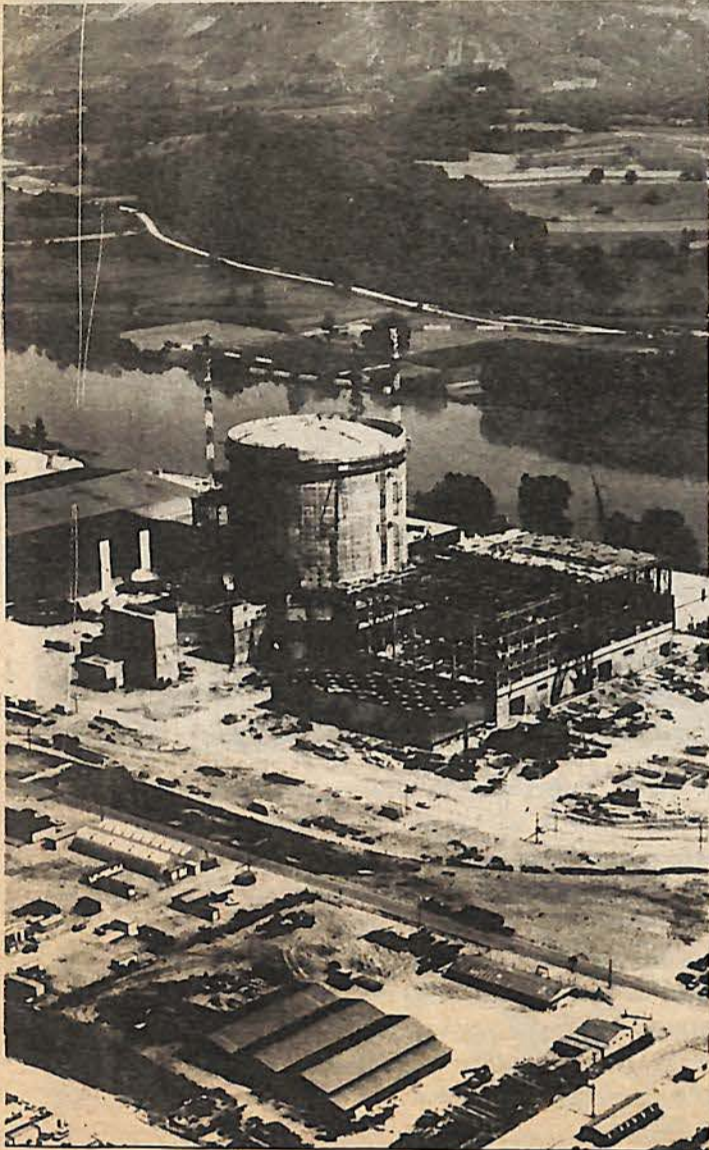
POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Les énergies nouvelles

ÉQUILIBRÉE

LE VAR PARTICIPE AUSSI

DANS LE VAR



Le chantier du surrégénérateur Super-Phénix à Creys-Malville, situé à 45 km de Lyon

Le Var ne recèle pas de ressources énergétiques : ni charbon, ni pétrole. Pas davantage il n'est équipé de centrales électriques, thermiques ou hydrauliques. S'il préserve ainsi l'intégrité de ses paysages et s'il échappe de cette manière aux pollutions inhérentes à ses activités, il n'en demeure pas moins grand consommateur d'électricité.

Les Varois, comme tous les Français, ont donc intérêt dans un contexte mondial difficile et compte tenu de la pénurie et du coût de l'approvisionnement en pétrole, à ce que le programme énergétique français se réalise et garantisse dans toute la mesure du possible, notre indépendance.

Ce programme qui est en voie de réalisation et qui nous assure, dès 1990, une indépendance énergétique à 50 % est un programme équilibré et qui privilégie les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la biomasse et le solaire.

Mais il faut aussi être réaliste et comprendre que le nucléaire prévu dans le plan pour 30 % nous est indispensable et que dès lors on ne peut y renoncer. A condition bien sûr que toute la vigilance nécessaire soit requise pour assurer pleinement ce qui est techniquement possible, la sécurité. Il ne faut pas brandir l'énergie nucléaire comme un spectre visant à effrayer la population non avertie. Il s'agit au contraire de l'informer et de la familiariser avec une nouvelle technique qui fait désormais partie de l'acquis du XXème siècle. Il ne faut pas livrer des batailles d'arrière garde qui mettent le pays en péril et les fausses nouvelles proposées par de faux experts doivent être dénoncées.

Ainsi, lorsque le 5 janvier 1981, avec de grands titres dans la presse et à la télévision, il a été annoncé aux Varois qu'une centrale nucléaire allait être implantée dans l'ouest

du département, le Docteur PAECHT, en séance publique au Conseil Général, a immédiatement dénoncé l'ineptie de ces affirmations relevant d'une méconnaissance totale des dossiers. D'ailleurs, aussi bien le Ministre de l'Industrie que la Direction Générale de l'E.D.F. ont immédiatement démenti et expliqué qu'il ne pouvait exister, ne fût-ce que techniquement parlant, un projet de cette sorte.

En revanche, et le même jour, le Docteur PAECHT avait proposé l'étude d'un projet de centrale solaire sur un plateau particulièrement ensoleillé de cette circonscription car, à son avis, la vocation du Var en matière d'énergie, c'est bien le solaire.

Dans tous les pays visités, les experts, les hommes politiques, les techniciens, tous ont affirmé que le programme nucléaire français était un modèle pour le monde.

Les Anglais ont trouvé du pétrole, les Américains ont du charbon et un peu du pétrole qu'ils gardent d'ailleurs prudemment en réserve. En France, comme au Japon, nous n'avons rien de tout cela. Par contre, nous disposons d'uranium. Mais si nous continuons à l'utiliser au rythme actuel, dans 20 ou 30 ans, nous n'en aurions plus. C'est pour cela que la décision doit être prise rapidement de construire d'autres surrégénérateurs qui permettent une utilisation renouvelée de



P. MESSMER et A. PAECHT au cours du débat sur Antenne 2

COMPRENDRE LE NUCLÉAIRE

Afin de se forger lui-même une opinion sur les centrales nucléaires et sur les surrégénérateurs, le Docteur PAECHT a accepté de participer à une mission d'études dans les pays où la technologie nucléaire est développée, l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon, accompagné de trois autres parlementaires français : MM. Pierre MESSMER (R.P.R.), Paul QUILES (Socialiste) et Bernard DESCHAMPS (Parti communiste).

Sa qualité de médecin le rend particulièrement attentif au problème du nucléaire en raison des dangers qu'on lui prête.

l'uranium et nous rendent à cet égard indépendants pour plusieurs siècles.

Les adversaires des surrégénérateurs, c'est-à-dire les défenseurs du projet socialiste, avancent des arguments de sécurité. Il faut préciser qu'il est faux que les travailleurs ou l'environnement d'une centrale surrégénératrice courent davantage de dangers que ceux d'une centrale nucléaire classique. Ils courent même moins de risques que ceux qui sont à l'intérieur ou autour d'une centrale thermique à charbon et nos travailleurs des mines qui payent un lourd tribut sanitaire, en savent quelque chose.

Un examen radioscopique ou un voyage prolongé en avion, voire la simple exposition continue à un appareil de télévision, vous irradient davantage qu'une centrale nucléaire.

On agite le spectre des catastrophes possibles, d'explosions accidentelles. Les précautions prises dans la construction des centrales nucléaires sont telles qu'un incident peut se produire, pas une catastrophe. L'exemple de Three Mile Island le confirme bien les mesures de sécurité ont parfaitement fonctionné ; il n'y a eu aucune victime.

Il est clair que les Français, pas plus que les autres habitants des pays industriels développés, ne veulent renoncer à leur mode de vie actuel et au confort matériel. Sans le nucléaire c'est très rapidement que, par la force des choses, nous assisterons à une régression de notre niveau de vie : la télévision, l'automobile, les appareils électroménager sont de grands consommateurs d'électricité. Nos industries ne fonctionnent que grâce à l'électricité. Le mauvais choix du projet socialiste remet en cause tout cela. Il faut que vous le sachiez.

Le Gouvernement français a cependant fait en sorte, comme nous l'avons déjà dit, que toutes les formes d'énergies nouvelles soient étudiées et développées dès que possible, au fur et à mesure de la mise au point de nouvelles technologies.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
DOCTEUR A. PAECHT

Si vous désirez des précisions sur les sujets qui vous intéressent écrivez nous.
Si vous désirez recevoir régulièrement ce bulletin adressez nous un chèque de 50 F. pour couvrir les frais d'abonnement pour l'année en cours.
Écrivez nous à : UNION DES DÉMOCRATES SEYNOIS - PLACE BAPTISTIN PAUL
83500 - LA SEYNE

IMPRIMERIE SPÉCIALE DE L'U D S LE PARMENTIER
PLACE BAPTISTIN PAUL 83500 - LA SEYNE